

N°

Le 25 novembre 2015

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI, N° 943,

PORTANT FIXATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :
M. Marc BURINI, Président de Commission)

Le projet de loi n° 943 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2016 a été déposé sur le bureau du Conseil National le 2 octobre 2016 et a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale le 5 octobre en Séance Publique.

Celle-ci avait entamé son étude sans attendre son renvoi. Elle s'est attachée, comme de coutume, à examiner le budget, dans l'esprit de l'article n° 38 de la Constitution du 17 décembre 1962 disposant que « *Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté* ».

Dans cet objectif et conformément à la loi du 1^{er} mars 1968 relative à la loi de budget, elle a étudié, outre la liasse budgétaire, l'ensemble des documents fournis par le Gouvernement : le Programme Gouvernemental d'Action – dit PGA qui présente les actions et leurs objectifs, l'exposé des motifs de la loi, le document de travail explicatif qui détaille les actions par chapitre et enfin, le programme triennal d'équipement public pour les trois prochaines années.

Cet examen a donné lieu à la préparation d'une centaine de questions communiquées au Gouvernement ainsi qu'à une demande de mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mis en place sous cette mandature.

Les 5, 6 et 10 novembre dernier, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commission Plénière d'Etude budgétaire et ont largement débattu sur l'ensemble des politiques publiques et des actions qui en découlent pendant près de vingt-quatre heures.

Comme l'indique le Programme Gouvernemental d'Action, ce projet de budget s'inscrit dans un contexte économique encore instable.

En effet, la croissance mondiale progresse à un rythme modéré. Dans ses dernières perspectives économiques semestrielles, l'OCDE prévoit un affermissement progressif de la croissance mondiale, qui devrait atteindre 3.3 % en 2016 et 3.6 % en 2017. Mais pour que la reprise de l'activité soit significative, la Chine constituant un tiers de la croissance mondiale devra opérer un rééquilibrage en douceur de son activité en espérant que son ralentissement relatif ne contamine pas le reste du monde. Les Etats-Unis, où la croissance tient depuis six ans, pourraient constituer un relais possible pour soutenir l'économie mondiale à condition que les pays avancés relancent leurs investissements. Cependant, les difficultés rencontrées par les économies émergentes, l'atonie des échanges et les incertitudes relatives à la production potentielle accentuent les risques à la baisse et les vulnérabilités.

Comment ne pas évoquer les incertitudes au niveau géopolitique qui ensanglantent la planète ? Au moment où votre rapporteur écrivait ces lignes, à Paris, l'impensable faisait place à l'indicible...

Malgré ce contexte international difficile et incertain, le Gouvernement a établi un budget primitif 2016 en excédent de 5,8 millions d'euros.

Avant d'analyser de manière détaillée les éléments chiffrés qui ont conduit à ce résultat prévisionnel positif, votre rapporteur souhaite faire quelques remarques liminaires sur le Programme Gouvernemental d'Action.



Ce document de forme littéraire revêt un caractère majeur puisqu'il présente, pour chacune des politiques, les objectifs et les actions qui vont être menées dans les années à venir. Au titre de ce budget, la Commission a pu constater que son contenu est plus riche que ces deux dernières années. Y figure notamment pour la première fois la politique de mobilité. Cela répond à la préoccupation de la Représentation Nationale, laquelle n'a cessé de se faire le relais des Monégasques, des résidents, des pendulaires et de nos visiteurs, confrontés quotidiennement aux problèmes récurrents d'accès à la Principauté et de circulation.

Comme c'est le cas à chaque examen du budget primitif, la Commission a relevé que certains passages entiers figurent encore à l'identique de ceux de l'an dernier. Mais surtout, certains dossiers, pourtant annoncés comme prioritaires, n'évoluent pas année après année ; ce qui est souvent regrettable.

A ce titre, votre rapporteur citera, sans être exhaustif, quelques exemples sur lesquels le Conseil National souhaite attirer l'attention du Gouvernement :

-au niveau réglementaire : la publication des Ordonnances Souveraines et Arrêtés Ministériels en matière de communications électroniques et de services numériques est attendue depuis plusieurs années. Ces textes sont pourtant indispensables au développement des entreprises de ces secteurs porteurs et particulièrement adaptés à la Principauté : nécessitant peu de m² et à forte valeur ajoutée, c'est bien ce type d'activités qu'il faudrait aussi attirer à Monaco.

-en ce qui concerne la modernisation de l'administration : de trop nombreux projets de modernisation des outils des services administratifs n'ont toujours pas abouti, au détriment de l'amélioration de l'efficacité et du service rendu aux usagers (télé procédures en matière de carte de résidence, de création d'entreprises et d'immatriculation au répertoire du commerce notamment). Le Conseil National est prêt à soutenir l'action gouvernementale et à voter les moyens nécessaires à leur réalisation.

-en ce qui concerne les grands travaux : les élus ne comptent plus les chantiers qui semblent demeurer en phase d'études pendant de trop nombreuses années, représentant par ailleurs un coût considérable pour l'Etat : aménagement du Port Hercule, extension de l'Héliport, réaménagement du Port de Fontvieille. Le Conseil National a conscience de la



difficulté pour les services techniques de mener à bien toutes ces études et de suivre tous les chantiers en cours ; néanmoins, le sentiment qui se dégage, c'est que leur concrétisation se fait attendre. Votre rapporteur reviendra plus longuement sur ce sujet lorsqu'il abordera les Grands travaux.

Ces constats conduisent les Conseillers Nationaux à s'interroger : ce plan d'action gouvernemental qui leur est présenté depuis 2013 est-il trop ambitieux ?, les services administratifs ont-ils les moyens techniques et humains de leurs ambitions ? Peut-être faudrait-il sérier les problèmes, fixer des priorités et opérer des arbitrages permettant d'atteindre des objectifs réalisables dans les délais impartis.

La Commission des Finances propose de débattre en début d'année prochaine avec le Gouvernement sur ces questions et suggère qu'au-delà de cette présentation annuelle des objectifs et des actions, un document cadre fixant les opérations prioritaires sur 5 ans soit réalisé par le Gouvernement. Rassurez-vous, Monsieur le Ministre, il ne s'agirait pas là d'un Gosplan, mais plutôt d'un document prospectif permettant à la Représentation Nationale de mieux appréhender les priorités du Gouvernement.



Dans la première partie de son exposé, votre rapporteur va s'attacher à examiner les grandes masses de ce projet de budget pour l'année à venir.

Il présente un résultat en excédent de 5,8 millions avec 1 milliard 143 millions de recettes (en hausse de 7,7% par rapport au Budget Primitif 2015) et 1 milliard 137 millions de dépenses (en hausse de 7,4% par rapport au Budget Primitif 2015).

Ainsi, le budget de l'Etat pour l'année 2016 serait excédentaire, pour la quatrième année consécutive, élément de satisfaction pour le Gouvernement et pour la Représentation Nationale.



La Commission des Finances a relevé que, tout comme l'an dernier, les estimations de recettes et de dépenses s'inscrivent dans le prolongement du Budget Rectificatif 2015 et des bons résultats de notre Economie de l'année en cours. Ainsi, les dépenses évoluent à due concurrence des recettes.

Ces dernières se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 878,6 millions au titre des contributions ;
- ✓ 232 millions au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat;
- ✓ 32,6 millions au titre des produits et recettes des services administratifs ;

Le chapitre des contributions continue de représenter la très large majorité des recettes de l'Etat soit 76,9% contre 75,5 % l'an dernier. Leur progression est estimée à plus 9 % par rapport au budget primitif 2015 et s'explique principalement par trois facteurs :

- d'une part, l'augmentation de la T.V.A qui passe de 525 millions d'euros à 580 millions d'euros en progression de 10,5 %,
- d'autre part, une hausse de 8,7 % des droits de mutation,
- enfin, la croissance des droits sur autres actes civils administratifs passant de 16 à 23 millions d'euros parmi lesquels on notera principalement les droits de transcription majorés du fait d'opérations immobilières proposées actuellement à la vente.

La Commission des Finances a relevé que la T.V.A. interne, c'est-à-dire celle directement générée par les entreprises monégasques représente, à elle seule, 520 millions d'euros, ce qui constitue un indicateur encourageant. En effet, la part du compte de partage n'a cessé de décroître dans le pourcentage total de la TVA encaissée ces 5 dernières années: cela renforce notre autonomie budgétaire en la matière.

La Commission a interrogé le Gouvernement sur l'apport des sociétés nouvellement créées en Principauté en matière de retombées économiques. A la question de la Commission des Finances sur ce sujet, le Gouvernement a répondu qu'en 2014, 632 entreprises ont été créées, générant 5,6 millions d'euros de TVA et 18% d'entre-elles ont recruté, créant ainsi 525 emplois.



Ces données ont paru relativement modestes à la Commission même si les premières années de vie sociale ne sont pas nécessairement génératrices de chiffre d'affaires important et que les retombées directes et indirectes pour l'Economie monégasque doivent aussi être prises en compte.

Le Conseil National suggère cependant au Gouvernement de suivre de manière régulière ces indicateurs qui devraient faire l'objet d'une attention particulière afin d'identifier les secteurs porteurs et les activités que nous voulons particulièrement voir venir s'implanter sur notre territoire.

En ce qui concerne les droits de mutation, le Gouvernement a établi une prévision à 100 millions d'euros identique à celle présentée au budget rectificatif 2015, présageant un maintien à niveau des transactions immobilières en 2016.

A l'heure où ce rapport était rédigé, le projet de loi n° 936 portant modification de la loi n°1381 du 29 juin 2011 « relative aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations de biens et droits immobiliers modifiée » devait être soumis au vote du Conseil National en date du 26 novembre. Rappelons que ce dispositif devrait permettre à certaines entités, détentrices de biens immobiliers en Principauté, de sortir de l'anonymat moyennant un droit d'enregistrement de 1% sans limitation de durée. La majorité des élus avait souhaité que cet agencement législatif fût présenté avant la fin de l'année au vote de notre Assemblée afin de lever toute incertitude juridique auprès des acteurs du secteur immobilier.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 125 millions d'euros contre 120 million d'euros au budget primitif 2015 soit en hausse de 4,1%.

Les produits et revenus du domaine de l'Etat constituent le second chapitre de recettes et représentent 20,4% de celles-ci.

Ce chapitre est en très légère baisse de -0,1% par rapport au Budget Primitif 2015. Son examen détaillé fait apparaître des situations contrastées.



Les produits du domaine immobilier de l'Etat sont en hausse de 3,5 % du fait des récentes livraisons de logements domaniaux (Odéon); les recettes des parkings publics progressent également de 3%. En revanche, les produits de cession sont estimés à 3 millions contre 8 millions les années précédentes.

La Commission prend acte avec satisfaction de la décision du Gouvernement qui, à la demande répétée du Conseil National, a enfin fait apparaître une prévision prudente en phase avec les recettes réelles que l'Etat peut espérer en fonction des opérations en cours de négociation.

Les monopoles exploités par l'Etat c'est-à-dire les services postaux et l'Office des Emissions de Timbres Postes, la régie des tabacs et les publications officielles se maintiennent. Félicitons à ce titre la Direction de la régie des tabacs pour la politique commerciale active et dynamique qu'elle mène depuis plusieurs années se traduisant par plus de 16 millions de recettes pour l'Etat, mais surtout un résultat d'exploitation de 11 millions d'Euros.

A contrario, l'évolution des monopoles concédés par l'Etat est plus préoccupante.

En effet, les recettes y afférentes sont en baisse de 14 % par rapport à l'an dernier. La situation la plus inquiétante est toujours celle de la Société des Bains de Mer dont la redevance devrait s'établir en baisse de -4,9% pour atteindre 32 millions d'Euros. Cette estimation a été établie en fonction des résultats prévisionnels des jeux, résultant plutôt d'une baisse des jeux européens alors que les résultats des jeux américains sont estimés à la hausse et que les machines à sous devraient connaître une légère reprise.

Il est à souhaiter que les nouveaux actionnaires et la nouvelle organisation interne permettront le retour à des résultats positifs en ce qui concerne les jeux et seront porteurs de projets de croissance externe, sans attendre la fin des travaux source future, nous l'espérons, de revenus immobiliers substantiels.

S'agissant de Monaco Telecom, la redevance devrait progresser de 9% par rapport à l'an dernier. On rappellera que celle-ci est indexée sur la marge brute de la société. Cette marge devrait s'améliorer fortement sur la téléphonie mobile et l'accès à Internet mais baisser sur les activités filaires et la télévision.



Les récentes annonces en matière de services 4G+ et de chaînes supplémentaires sont des éléments positifs. En revanche, le Conseil National a demandé au Gouvernement de disposer d'une situation détaillée en matière sociale dans la mesure où le changement d'actionnaire s'accompagne d'une restructuration de la société au niveau de ses effectifs.

Les revenus du domaine financier passent de 18,4 à 29,2 millions d'euros. Cette hausse de 55% provient de l'augmentation des intérêts bancaires perçus sur les disponibilités de l'Etat dont la trésorerie a crû (pour plus de 2 millions) et surtout de l'augmentation des dividendes perçus de Monaco Télécom (pour près de 8 millions).

Cet accroissement des dividendes avait déjà été anticipé au Budget Rectificatif et s'explique essentiellement par la baisse de la réserve opérationnelle décidée par le nouvel actionnaire.

Les Produits et Recettes des Services administratifs ne représentent, quant à eux que 2,9% des recettes totales du budget et sont en progression de 17,2 %.

Leur prévision à la hausse provient en majeure partie de la signature d'un protocole de conciliation avec un industriel de la place et d'un accroissement des crédits de l'article « autres recettes ».



Les dépenses envisagées au titre du budget primitif 2016 s'établissent à près de 1 milliard 137 millions d'euros en augmentation de 7,4 % par rapport au budget primitif 2015.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 525 millions au titre des dépenses de fonctionnement;
- ✓ 362 millions au titre des dépenses d'équipement et d'investissements ;
- ✓ 249 millions au titre des dépenses d'interventions publiques.

Votre rapporteur se propose de débiter par l'analyse des dépenses de fonctionnement représentant plus de 46% du total des dépenses et regroupant les dépenses de personnel, de fournitures et travaux ainsi que les frais financiers.



Les dépenses de personnel s'élèvent à 312 millions d'euros en augmentation contenue de 0,8%.

Cette année, le Gouvernement prévoit de créer une trentaine de postes supplémentaires, ce qui paraît bien plus acceptable que l'an dernier où 53 postes furent créés.

Les fournitures, services extérieurs et travaux en hausse de 2,3% atteignant près de 200 millions d'euros se répartissent au travers de plusieurs articles des services administratifs.

On rappellera que cette somme regroupe tous les frais administratifs des services de l'Etat, les achats de mobiliers et de matériels, les frais de location des locaux où ils effectuent leur mission ainsi que l'entretien de l'ensemble du parc domanial en Principauté et en France.

En matière de frais administratifs, la Commission souhaite mettre en avant la création l'an prochain d'une structure de type « fonds social » qui n'existait pas jusqu'à présent et qui constitue une réelle avancée pour les fonctionnaires et agents de l'Etat. Le Conseil National soutient assurément la mise en place de cette mesure.

Par ailleurs, la Commission a relevé le montant important des dépenses relatives au domaine immobilier qui s'élèvent à plus de 36 millions d'euros en hausse de 5,5%. Parmi ces travaux, les piliers qui supportent l'hôtel « Fairmont » relèvent du Domaine de l'Etat qui doit en assurer l'entretien. Le coût de ces travaux s'élève à 7 millions en 2016, la charge totale pour l'Etat étant estimée à 12 millions d'euros avec un étalement sur deux ans et demi; cette somme n'est pas négligeable.

Au titre de ces dépenses d'entretien, l'Etat ne consacre que 2,2 millions d'euros pour la rénovation de logements. Au moment du Budget Rectificatif, 71 appartements du secteur ancien appartenant à l'Etat étaient inoccupés. Devant l'inquiétude de la majorité qui estime que ces appartements domaniaux doivent entrer le plus rapidement possible dans le secteur locatif, le Gouvernement nous a assuré de sa célérité et qu'en cas de besoin, des crédits supplémentaires seraient inscrits au Budget Rectificatif 2016. Les élus veilleront à l'utilisation effective des crédits ouverts.



Pour conclure et avant d'aborder nos dépenses d'équipement, notre Assemblée ne peut qu'inciter le Gouvernement à être extrêmement vigilant quant à l'entretien et au maintien des équipements publics existants. La Majorité a souvent insisté sur ce point primordial, il en va de l'image de Monaco.

Votre rapporteur souhaite à présent aborder les dépenses d'équipement et d'investissements regroupées sous la section 7.

Elles s'élèvent à 362,8 millions d'euros en progression de 56,7 millions soit 17,8% par rapport au budget primitif 2015 et représentent 31,9% des dépenses de ce budget.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 302,5 millions au titre des travaux d'équipements *stricto sensu*,
- ✓ 45 millions au titre de la provision pour le nouvel hôpital,
- ✓ 5 et 8 millions consacrés respectivement à l'acquisition d'immeubles et aux rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel

En ce qui concerne les acquisitions, le budget est porté de 3 à 5 millions d'Euros. Cette somme ne reflète pas la politique active menée par le Gouvernement en matière de préemptions, politique, soulignons-le, soutenue et voulue par le Conseil National. En effet, les achats sont majoritairement financés par le Fonds de Réserve.

Ainsi en 2015, au 31 octobre, 62,3 millions ont été prélevés pour l'achat de biens immobiliers dans le secteur ancien. L'excédent budgétaire constaté à la clôture de l'exercice 2014, a permis cette année, le rachat pour 151 millions d'Euros de certains de ces biens au Budget de l'Etat. Eu égard aux résultats attendus à la clôture 2015, nous pouvons envisager que cette décision – qui agrée notre Assemblée - sera reconduite.

En période d'excédents, nous avons les moyens de revenir *a posteriori* à l'orthodoxie budgétaire en abondant le Fonds de Réserve de liquidités tout en inscrivant au Budget des biens immobiliers dont la destination première était bien budgétaire. Ces acquisitions permettront à terme le remembrement de certains quartiers et la réalisation d'opérations domaniales répondant ainsi à la demande de nos compatriotes.



S'agissant des travaux d'équipement public en progression de 17,8 %, les crédits ouverts sont, dans la quasi-totalité des cas, inscrits au Programme triennal d'Équipement Public.

Votre rapporteur souhaite attirer l'attention sur ce programme qui représente pour les années 2016 à 2018, 4 milliards 169 millions d'euros soit près de quatre années de recettes budgétaires ou encore 2 fois la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il souhaite rappeler également l'Article 5 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 qui stipule que *« le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public qui lui est annexé »*.

Ainsi, le vote du budget primitif 2016 entraîne l'adhésion par le Conseil National à un grand nombre d'opérations qui engagent l'État pour des décennies et non pas seulement pour l'année à venir.

Au sein de ce programme, ne figurent que 4 opérations nouvelles pour un total de 60,8 millions d'euros:

- ✓ le remplacement du système intégré de gestion de la mobilité pour 5,44 millions d'euros ;
- ✓ la reconstruction du quai des États Unis qui est corrodée pour 25 millions d'euros;
- ✓ les études pour l'urbanisation en mer pour 23,4 millions d'euros ;
- ✓ et, enfin, les études sur les réseaux d'égouts pour 7 millions d'euros.

Par ailleurs, votre rapporteur souhaite relever qu'un grand nombre de chantiers à l'étude ou en cours sont réévalués à la hausse. Nous citerons les plus significatives en termes de montants:

- ✓ de 28,6 à 33,5 millions d'euros pour l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers ;
- ✓ de 315 à 320 millions d'euros pour l'îlot Pasteur ;
- ✓ de 1,10 à 5,16 millions d'euros pour l'extension du réseau de télésurveillance urbaine ;



- ✓ de 20 à 25 millions d'euros dans le cadre du projet Grand Ida pour le relogement du FAR;
- ✓ de 75 à 85 millions d'euros pour le maintien à niveau de l'hôpital ;
- ✓ de 104 à 119 millions d'euros pour la réhabilitation du Cap Fleuri ;
- ✓ de 165 à 172 millions d'euros pour l'opération « entrée de ville/jardin exotique » ;
- ✓ de 18 à 25 millions d'euros pour les travaux du Stade Louis II;
- ✓ de 8,2 à 20,8 millions d'euros pour la mise en œuvre du système d'information ;
- ✓ de 7,9 à 10,3 millions d'euros pour les travaux sur bâtiments publics;
- ✓ Enfin, de 683 à 750 millions d'euros pour le nouvel hôpital. Précisons que sur ce point, l'adjonction au projet d'une quatrième tour – en remplacement du pavillon Louis II – avait été suggérée par le Conseil National et retenue par le Gouvernement.

S'ils reconnaissent que ces investissements structurels et d'avenir sont nécessaires pour la Principauté, les élus restent néanmoins très attentifs et vigilants à plusieurs égards.

Attentifs et vigilants quant aux dérapages fréquents des budgets au fur et à mesure des programmations qui évoluent d'année en année. En effet, trop souvent, des études sont réalisées puis abandonnées engendrant des coûts importants en bureau d'études et en temps passé pour les équipes administratives ainsi que des retards significatifs sur les projets.

Attentifs et vigilants quant au suivi de ces nombreux chantiers par les services techniques, qui, pour des raisons évidentes de coûts structurels, ne peuvent être dotés en personnel de manière trop importante.

Attentifs et vigilants enfin et surtout quant au financement futur de ces projets, lesquels ne peuvent s'envisager que par un flux de recettes à venir abondant et continu.

Le Conseil National considère qu'il est devenu primordial de disposer d'un document accompagnant le triennal, non contraignant mais indicatif, qui devrait faire état d'un phasage des projets et de leur coût – tant de réalisation que d'entretien - ainsi que d'un ordre de priorité des chantiers.



La Représentation Nationale considère qu'il conviendrait d'entamer en ce sens une réflexion dès à présent et de penser à de nouveaux modes de financement. En fait pourra-t-on faire longtemps l'économie de cette réflexion ?

Votre rapporteur en vient à présent aux dépenses d'interventions publiques qui s'élèvent à 249 millions contre 235 millions l'an dernier soit une progression de 5,9%. Elles représentent ainsi 21,9 % du total des dépenses.

Tous les domaines d'intervention sont en progression :

✓ La dotation communale s'établit à 46,9 millions en hausse de 3,2%. Celle-ci s'explique notamment par le versement d'une subvention spéciale pour les travaux sur des sites gérés par la Mairie et l'augmentation des subventions versées aux associations sportives pour le compte de l'Etat.

✓ Le domaine social et sanitaire bénéficie de subventions à hauteur de 66 millions en hausse de 9,6%. On relèvera qu'après 5 années d'équilibre budgétaire, les résultats prévisionnels du C.H.P.G pour 2016 nécessitent l'inscription d'une subvention d'équilibre estimée à 3,7 millions d'euros contre 2,7 millions inscrits au budget rectificatif 2015. Par ailleurs, tous les établissements de la filière gériatrique ainsi que l'Office de Protection Sociale voient leur subvention majorée. On note également l'augmentation sensible de la subvention versée à la Croix Rouge Monégasque (+5%) permettant de financer des créations de postes et de l'Aide Nationale au Logement (+6,9%) consécutive à la livraison des appartements domaniaux à la tour Odéon.

✓ Le domaine éducatif et culturel connaît une légère hausse de 0,7% et s'établit à 58,7 millions. Seuls l'Opéra et le Printemps des Arts connaissent une augmentation sensible de leur subvention. Par ailleurs, le budget consacré aux manifestations culturelles est en baisse de 18,4% ; celle-ci s'explique par l'absence de grandes manifestations nationales l'an prochain.

✓ Le domaine international et de coopération connaît une baisse de 7,7% du fait de l'absence d'événements qui avaient engendré de fortes subventions en 2015 (plus particulièrement l'Exposition de Milan qui s'est achevée).



✓ Le domaine sportif est en hausse de 13,2% passant de 26 à 29,4 millions d'euros. Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation de la subvention versée à l'A.C.M. rendue nécessaire par la perte de change euro dollars et la tenue du Grand Prix Historique. Par ailleurs, se tiendra pour la première fois en Principauté un tournoi international de Rugby à VII qui obtient une subvention de plus d'un million d'euros.

✓ Enfin, le domaine économique et touristique connaît une baisse de 7,7% principalement dû au retranchement des budgets relatifs au développement durable qui font désormais l'objet d'un nouveau chapitre dédié.

Au sein de ce nouveau chapitre, une inscription nouvelle de cinq millions d'Euros correspond à la dotation d'un « fonds vert national » que le Gouvernement a décidé de créer et qui sera dédié à la transition énergétique. Cette mesure doit permettre de disposer des moyens financiers aux fins d'atteindre les objectifs fixés par le Prince Souverain de réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Si les élus ne peuvent que se féliciter avec fierté que la Principauté donne l'exemple en s'engageant dans la lutte pour la survie de notre planète, il incite le Gouvernement à la plus grande prudence quant à la mise en œuvre des objectifs qui lui ont été assignés. Par lettre en date du 29 octobre, vous nous faisiez part, Monsieur le Ministre, de votre intention de recruter sept personnes (5 dès 2016 et 2 en 2017) au sein d'une cellule spécifique dédiée à cette mission. Par lettre du 17 novembre, vous avez confirmé par une inscription budgétaire complémentaire de 444 000 € la création de 5 postes dès 2016. La rigueur budgétaire incite votre rapporteur à demander au Gouvernement de bien circonscrire et évaluer les besoins humains dévolus à cette mission avant de décider de pérenniser ces dépenses publiques dès aujourd'hui.

L'examen chiffré de ce budget primitif 2016 étant à présent achevé, votre rapporteur souhaiterait faire état des bonnes performances de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel : le rendement des liquidités s'élevait à fin octobre à 3,1%. La majorité du Conseil National tient à souligner que les mesures prises par le Gouvernement en matière de suivi du fonds de réserve vont dans le sens demandé par la majorité depuis 2013 : audit des coûts des frais de gestion en 2014 et mise en place d'un outil de consolidation depuis cette année. La Commission des Finances estime toujours qu'une



personne au moins, pourrait être dédiée à la gestion du Fonds, notamment pour suivre au quotidien les indicateurs dont le fonds dispose aujourd'hui. L'embauche de sept personnes est annoncée pour suivre un fonds vert doté de 5 millions, une personne dédiée au suivi de notre Fonds de Réserve de 2 milliards ne nous semblerait pas disproportionnée...



Dans la seconde partie de son rapport, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a souhaité mettre l'accent, sur trois dossiers et problématiques auxquels notre Assemblée entend s'atteler et voir aboutir dès 2016 pour conclure sur les engagements que les élus attendent que le Gouvernement prenne avant la fin de nos débats budgétaires.

Nous avons, au cours de nos séances privées, évoqué Monaco Brands. Cette société étatique fut créée en avril 2012 dans le but à la fois de protéger, valoriser et défendre l'ensemble du portefeuille de marques dont elle est propriétaire ou licenciée. Ce portefeuille comprend – et c'est ce qui nous intéresse en tout premier lieu - les marques «MONACO» et « MONTE-CARLO ».

A ce titre, l'utilisation des termes « MONACO » et/ou « MONTE-CARLO » sous quelque forme ou sur quelque produit que ce soit doit être préalablement autorisée par cette société et faire l'objet d'un contrat de licence.

Si cette initiative tendant à protéger, à contrôler *a priori* et à valoriser *a posteriori* l'image de la Principauté paraît bien fondée et emporte l'assentiment des élus, des interrogations se sont fait jour depuis sa mise en place. En 2013 (dernier chiffre communiqué aux élus) le bénéfice net de cette société s'élevait à la somme de 4 727,78 Euros. Cela ne semble pas encore répondre aux résultats attendus et être une source de revenus significative.

Après plus de trois ans d'existence, le Conseil National souhaiterait qu'une réunion d'information soit organisée en 2016 afin de faire un premier bilan sur le fonctionnement de cette structure. Ce rendez-vous serait l'occasion de nous présenter les critères et l'équité des règles applicables, les coûts de fonctionnement de la société « Monaco Brands », ainsi que sa



politique de communication auprès des acteurs intéressés et ses objectifs de développement à moyen et long terme.

Un autre sujet devra être abordé et réglé en 2016 par le Gouvernement et le Conseil National : les locaux commerciaux appartenant à l'Etat. Il s'agit là d'une forte préoccupation des élus de la majorité, laquelle devrait, j'en suis convaincu, être partagée par le Gouvernement. Rappelons que les locaux commerciaux du domaine public de l'Etat offrent des loyers modérés par rapport au secteur privé –à l'exception des centres commerciaux - mais ne donnent pas droit à la propriété commerciale.

Ces surfaces de commerces ou de bureaux devraient permettre à nos compatriotes d'entreprendre, d'ouvrir des magasins, des restaurants, de pouvoir exercer des professions libérales...

C'est pourquoi il faudra absolument éviter à l'avenir que des locaux loués par l'Etat à des personnes morales dans le cadre de conventions d'occupation domaniale, permettent la revente de parts de société à des acquéreurs qui n'auraient jamais pu être les bénéficiaires originels de ces locaux domaniaux.

Malheureusement d'aucuns ont su profiter de ce système en percevant des plus-values considérables. En vendant les parts de SARL locataire de l'Etat, quelques-uns ont ainsi pu réaliser un profit indu s'assimilant à une cession déguisée d'un fonds de commerce qu'ils n'avaient ni acquis, ni bien souvent fait fructifier. La munificence de l'Etat, pour certains, se fait au détriment des générations futures et des intérêts du Pays ; donc de l'intérêt public. A la décharge de ceux qui ont su profiter du système, le Gouvernement n'aurait jamais dû laisser passer en son temps de telles pratiques.

Aussi, afin d'éviter de telles dérives et un tel dévoiement, Gouvernement et Conseil National doivent impérativement dès le début de l'année prochaine travailler de concert pour régler ce problème, afin d'assurer le maintien de ce parc domanial dans le giron de l'Etat au bénéfice de locataires nationaux.



Votre rapporteur pense que si rien n'était fait, dans quelques années, ces locaux payés sur les deniers publics échapperaient à leur destination initiale. La majorité a d'ores et déjà travaillé sur ce sujet et proposera des pistes innovantes : il s'agirait pour les locaux commerciaux de trouver une solution à l'instar de ce qui fut fait – pour les baux d'habitation – au travers du mécanisme du Contrat Habitation Capitalisation. Je suis convaincu que Gouvernement et Conseil National pourront rapidement remédier à ce problème en confrontant leurs réflexions, à condition qu'il y ait sur ce sujet une vraie volonté politique.

Enfin, votre rapporteur aimerait revenir sur ce que nous appelons le « section 7 », c'est-à-dire nos dépenses d'investissements. Comme nous venons de le voir dans la première partie du rapport de façon détaillée, le programme triennal d'équipement public s'élève à plus de quatre milliards d'Euros. Le total des dépenses d'équipement et d'investissements atteint plus de 362 Millions d'Euros au Budget Primitif, soit près d'un tiers des dépenses budgétaires. Nous avons consacré près de onze heures à ce chapitre lors de nos Commissions Plénières d'Etude avec l'Exécutif. Malgré ces heures passées à étudier nos grands travaux, une seule réunion par an ne nous paraît plus aujourd'hui suffisante. Eu égard aux enjeux pour l'avenir du Pays, aux sommes engagées et à la complexité des projets, cet exercice annuel nous semble avoir aujourd'hui atteint ses limites. Ainsi, la Commission des Finances et de l'Economie souhaiterait qu'une Commission Plénière d'Etudes soit organisée chaque année avant la fin du premier semestre 2016 et ce, après parution de l'arrêté ministériel fixant les reports de crédits. Ce mode de fonctionnement nous permettrait à la fois de:

- Suivre en cours d'année les objectifs et l'exécution des crédits votés au Budget Primitif ; en d'autres termes, le déroulement des opérations et le suivi des engagements du Gouvernement ;
 - Préparer en amont le Budget Rectificatif mais aussi et déjà le Budget Primitif de l'année suivante;
 - Eviter les attermoissements –qu'ils soient d'ordre technique, administratif ou juridique –que notre Assemblée a découvert lors du Budget Rectificatif 2015 concernant notamment les opérations intermédiaires pour lesquelles le Gouvernement s'était engagé au Budget Primitif 2015. Pour ce qui concerne ces dernières – à savoir les opérations domaniales
- votre rapporteur estime que si de nouveaux projets devaient nous être présentés à l'issue de



son exposé, les services de l'Etat concernés, devraient tenir notre Assemblée informée de la faisabilité, du phasage et du déroulement de ces projets de façon régulière.

A ce titre, à la fin du premier semestre de chaque année, Gouvernement et Conseil National devraient se fixer les objectifs qui seraient examinés au cours de cette commission « Grands Travaux ».

Pour l'année 2016, la Commission des Finances et de l'Economie a retenu trois points qui devraient nous être présentés avant l'été :

1) L'Exécutif doit pouvoir nous présenter une position arrêtée parmi les trois options à l'étude pour l'opération Ida avec leurs phasages et leurs financements ;

2) Une étude prospective sur les besoins à horizon 2020 en bureaux, locaux commerciaux et logements. Au titre des logements destinés à nos compatriotes, il apparaît indispensable que l'étude conduite par l'IMSEE, il y a maintenant plus de trois ans, sur les besoins en logements soit actualisée annuellement et se projette à l'horizon 2020-2030 ; d'autant que 2016 sera une année de recensement ;

3) Suivi des opérations domaniales en cours, analyse prévisionnelle, réflexion actualisée concernant les remboursements éventuels des quartiers où l'Etat a plus particulièrement préempté et présentation d'opérations futures destinées à l'habitation ou aux locaux commerciaux.

Ce *modus operandi* permettrait à notre Assemblée un suivi actualisé des grands chantiers ainsi que de leur exécution budgétaire et éviterait sans doute aux élus de désagréables et amères déconvenues quelques jours avant le vote du Budget.

Outre les points qui viennent d'être évoqués, lesquels feront l'objet – souhaitons-le - d'un travail de réflexion et de concertation en amont avec l'Exécutif et pour lesquels notre Assemblée entend jouer tout son rôle de conseil, les élus attendent également des engagements publics du Gouvernement sur des questions qui ne furent réglées, ni au moment du budget rectificatif 2015, ni au cours de nos séances privées.



Tout d'abord concernant l'opération dite « désenclavement Annonciade II », votre rapporteur tient à rappeler que sous cet intitulé budgétaire, les travaux envisagés permettront un accès direct aux parkings de l'immeuble « Tour Odéon » par la création d'un rond-point et une voie nouvelle vers le site de l'actuel lycée technique, sur lequel devrait être réalisée à terme l'opération immobilière « Annonciade II ». Une somme de 7,5 Millions d'Euros est d'ores et déjà allouée au programme triennal et ne concerne que les frais d'études : la charge future pour l'Etat sera évidemment bien plus conséquente.

Nous n'allons pas revenir ici sur les libéralités de l'Etat et l'utilisation des deniers publics ayant permis la faisabilité de cette tour. Nous nous contenterons de rappeler que le promoteur de cet ouvrage dispose de 6000 m² de droits à bâtir sur le site futur dit « Annonciade II »

C'est pourquoi, le Conseil national considère que les promoteurs de la Tour Odéon devraient participer de manière substantielle au financement d'une partie des travaux de voirie dont ils bénéficieront, ainsi qu'il est d'usage courant pour des opérations public-privées de ce type.

Il serait de bon aloi – c'est une litote - vis-à-vis de notre Assemblée et de l'opinion publique que le Gouvernement nous assure dès ce soir qu'il demandera, le moment venu, aux promoteurs, une participation sous forme pécuniaire ou sous forme d'échange, au titre des travaux qui seront entrepris.

Votre rapporteur souhaite revenir sur un autre point resté en suspens suite à nos commissions privées consacrées au budget : la hausse des salaires des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2016. La Commission des Finances avait posé la question et a entendu les arguments et les réponses du Gouvernement concernant l'augmentation du point d'indice lors de nos échanges. En effet, cette année, l'absence d'inflation pourrait justifier une non-revalorisation du point d'indice de la fonction publique. L'an dernier, une augmentation de 0,5% fut appliquée au 1^{er} janvier 2015 à titre d'avance. La prudence reste de mise même en période d'excédent budgétaire. Une augmentation ne semble pas cette année économiquement justifiée et viendrait peser durablement sur les deniers de l'Etat. Les élus chaque année posent cette question,



étudient l'évolution de l'année et veille à ce que la hausse des prix soit prise en compte dans l'évolution des salaires de la Fonction Publique et, bien évidemment, dans celle des retraites.

Le Gouvernement nous a indiqué qu'une réponse nous serait donnée en décembre au vu des derniers indices inflationnistes et qu'en l'absence d'augmentation des prix, une prime pourrait être envisagée comme cela fut le cas en fin d'année 2015.

Cette prime exceptionnelle tendant à compenser la stagnation des rémunérations, ne serait ni une prime au mérite, ni une récompense à un objectif, mais plutôt un complément de salaire versé en fin d'année. Notre situation budgétaire nous permet de distribuer ce que nous pourrions qualifier de « prime d'intéressement à la performance collective ».

Eu égard au caractère social et exceptionnel de cette aide et par souci d'équité, la majorité de notre Assemblée avait souhaité dès l'an dernier que cette prime fût forfaitaire et divisée en autant de bénéficiaires. Les services de l'Etat nous avaient alors indiqué qu'une telle répartition – une somme forfaitaire égale pour chacun - n'était techniquement pas possible.

Notre position n'a pas variée et une majorité des élus est très attachée à ce qu'une prime – si elle était versée – soit identique pour tous.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si le Gouvernement a évolué dans sa réflexion, si une prime sera bien versée aux fonctionnaires avant la fin de l'année, quelle en sera l'enveloppe globale et quelles seront les modalités de son versement ?

Dans le même esprit, nous avons également évoqué en séance privée la possibilité de donner un « coup de pouce » aux salariés du C.H.P.G. C'est grâce aux efforts et au travail de l'ensemble des personnels que cet établissement de santé a obtenu une certification avec la note maximale dans le courant de l'été. Nous espérons que le Gouvernement répondra favorablement à cette demande.

Enfin, votre rapporteur souhaite revenir sur l'opération « Stella » située dans le quartier de la Condamine.



Encore une fois, si le Conseil National a été entendu sur la nécessité d'une école dans ce quartier, la partie domaniale de l'opération a soulevé au sein de la majorité les plus vives réserves.

Cette opération immobilière comporte en effet deux volets dont il est utile de faire un bref rappel.

Le premier volet budgété et présenté au cours des débats du Budget Rectificatif 2015, a consisté en l'achat du socle pour un montant de 55.5 millions d'Euros, lequel permettra l'implantation d'une école maternelle sur trois niveaux devant accueillir 260 élèves. A cette somme devra s'ajouter le coût des travaux d'aménagement dont le détail n'a toujours pas été communiqué à notre Assemblée. Pourtant pour la réalisation de ce projet, trente-six mois de travaux sont prévus à compter d'octobre 2015.

En outre, le socle de cette opération permettrait également un niveau supplémentaire de 1300 m² composé de surfaces de bureaux que le Gouvernement souhaiterait acquérir pour un montant de 44.5 Millions d'Euros par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel soit, sauf erreur de notre part, au prix de 34 320 € le mètre carré. Le Gouvernement pourra-t-il, ce soir, nous confirmer cette décision pour 2016?

Ce premier volet sera certainement encore débattu au cours de nos soirées, et il en ira de même pour l'opération domaniale envisagée sur ce même site.

En effet, le Gouvernement a proposé à notre Assemblée – sans doute pour rattraper les errements des opérations pour lesquelles il s'était engagé l'an dernier – l'acquisition de neuf F2 et seize F3 (soit vingt-cinq appartements) pour un montant total de quatre-vingt-huit millions d'Euros.

Pour une majorité tentée par les sirènes de la démagogie et peu soucieuse des deniers publics, cette opération aurait sans nul doute emporté l'enthousiasme et aurait été acceptée afin d'engranger quelques appartements supplémentaires à son actif.



Mais il est du devoir d'une majorité responsable de prendre de la hauteur au-delà des échéances électorales et de savoir dire non à certains projets fussent-ils domaniaux.

En effet, outre le coût de ce projet, la typologie même des appartements proposés ne correspond pas aux besoins de nos compatriotes. Du fait de leur configuration atypique et techniquement non modifiable, ces appartements auraient dû faire l'objet d'attributions particulières aux critères particuliers et nous ne voulons pas renouveler cette expérience déjà rencontrée par le passé, concernant notamment les Terrasses de Fontvieille.

Pour le dire donc très clairement : la majorité ne souhaite pas de ce projet pour les monégasques.

Votre rapporteur a déjà rappelé en filigrane que sur les trois opérations intermédiaires envisagées au Budget Primitif 2015, seule la « Villa del Sol » devrait permettre la réalisation de trente-trois appartements, quatre cents mètres carrés de bureaux. Son coût est estimé à moins de trente millions d'Euros et ce projet devrait être livré en fin d'année 2017.

Cependant, au cours de nos séances d'études, le Gouvernement nous a indiqué que de nouvelles pistes avaient été sérieusement envisagées et que de nouvelles opérations intermédiaires devraient nous être présentées.

Il s'agit selon le Gouvernement de trois opérations situées respectivement à Saint Roman, au Boulevard de Belgique et dans le quartier de la Condamine.

Nous vous demandons dès ce soir, Monsieur le Ministre, de vous engager formellement sur ces trois opérations en nous en donnant les détails, la faisabilité, le phasage et les délais de livraison ainsi que l'assurance qu'elles pourront réellement voir le jour.

Au terme de son exposé, votre rapporteur appelle à un vote favorable du budget primitif 2016 sous réserve de la confiance que chaque élu voudra bien donner au Gouvernement sur les réponses apportées et les engagements donnés dans le cadre de nos débats.

